



Listen to this article

«Le monde d'alors» — «Le présent monde mauvais» — «Le monde Avenir».

« Lance ta faucille et moissonne, car l'heure de moissonner est venue. » —Apoc. 14 : 15.

Les gens intelligents semblent raisonner sur toutes choses sous le soleil, excepté sur la religion. Questionnez un homme sur n'importe quelle question relative à l'industrie, au progrès social, à l'économie politique ou à la finance, et vous le verrez raisonnablement informé sur la loi naturelle de la cause et de l'effet; mais s'agit-il de religion, le même homme se refuse à reconnaître et à suivre cette foi. Illustrons:

Si l'on demande à mille hommes et femmes d'esquisser d'une manière générale le plan divin, d'après lequel le Tout-Puissant régit l'humanité, 999 d'entre eux vous regarderont ébahis, comme s'il était absurde de supposer que Dieu conduit ses affaires d'après les principes d'ordre, de raison et de sens commun de la cause et de l'effet. Et cependant les Ecritures enseignent que notre Créateur ordonne avec méthode les affaires terrestres et « opère toutes choses d'après le conseil de sa volonté ». — Eph. 1:11.

St. Pierre divise l'histoire du monde en trois grandes périodes — «mondes». Le premier de ces mondes, dit-il, a duré depuis la création de nos premiers parents jusqu'au déluge, et le déluge fut le temps de la moisson de cette époque et mit fin au cours du péché qui prévalait alors. Seulement huit personnes. Noé et sa famille, furent préservés comme noyau d'une autre grande époque, ou « monde », que St. Pierre appelle « ce présent monde mauvais » ou époque; et Jésus déclare: « Mon royaume n'est pas de ce monde (époque) en nous informant ailleurs que Satan est « le prince de ce monde ».

Il s'est développé certaines choses, certains grands enseignements et bienfaits du Tout-Puissant, durant cette longue période de plus de quarante-trois siècles. « Ce présent monde

mauvais » ou époque, doit avoir un temps de moisson, et ses affaires doivent culminer et être réglées aussi complètement que le furent celles du monde antédiluvien. Alors se lèvera une nouvelle époque, ou « monde à venir » dont le caractère est clairement dessiné dans l'Écriture comme très différent, de celui du « présent monde mauvais ». Ce sera le « monde à venir dont nous parlons », l'époque nouvelle symboliquement représentée comme ayant « un ciel nouveau et une terre nouvelle », en laquelle le Seigneur gouvernera les affaires humaines. Son Église présentement élue, devenue associée à lui comme son Épouse, constituera « le ciel nouveau », ou le nouveau gouvernement spirituel sous lequel la régénération de l'humanité amènera « la terre nouvelle ». Dans cette nouvelle dispensation tout sera modelé sur le caractère de son Roi, le Prince de Lumière et de Justice, tout comme les conditions du « présent monde mauvais » sont en harmonie avec les caractéristiques du « prince de ce monde, qui agit maintenant dans les fils de la rébellion »—le « prince des ténèbres ».

«Le monde d'alors ».

Le « monde » qui prit fin au déluge, accomplit un grand objet, car durant cette période de 1656 ans Dieu d'abord tenta Satan en lui donnant l'occasion d'exposer l'attitude déloyale de son cœur relativement à nos premiers parents. Désirant s'établir comme empereur de la terre, indépendant et distinct de l'empire de Jéhovah, Lucifer devint Satan, l'adversaire de Dieu, et depuis lors il a persisté dans son opposition à la volonté divine. Par le mensonge de Satan, nos premiers parents furent amenés à désobéir à Dieu, ce qui valut à Adam et à sa race la sentence de mort qui les a frappés. Postérieurement, pendant des siècles, il fut permis aux saints anges de fréquenter les hommes déchus, dans le but de les ramener en harmonie avec Dieu; non pas que Dieu espérait ce résultat, car il savait déjà qu'aucun relèvement de l'humanité ne serait possible sans le mérite du Rédempteur, dont le sacrifice rachèterait le monde, et dont le règne comme Roi des rois et Seigneur des seigneurs restaurerait finalement les humains bien disposés et soumis. Mais les anges auraient pu éternellement supposer qu'il était une méthode plus facile de sauver les hommes, et que si l'autorisation leur en était accordée, ils pourraient instruire, assister et affranchir l'humanité de sa condition de mort pour la rétablir en harmonie avec Dieu. Non seulement Dieu désira montrer l'impossibilité de tels résultats, mais il voulut faire servir cette occasion comme une épreuve à la loyauté et à la fidélité des multitudes angéliques.

Parmi les libertés dont jouissaient les anges à cette époque était le pouvoir de matérialiser,

de revêtir la forme humaine. Il n'est pas nécessaire de s'arrêter à discuter la possibilité de ceci, car nous nous adressons à ceux qui croient au récit de la Bible, et pour ceux-là il nous suffira amplement de citer un des nombreux cas relatés dans les Ecritures: celui de trois hommes qui apparurent à Abraham et qui se révélèrent ensuite comme anges, êtres spirituels. Ils avaient l'apparence d'hommes, et parlaient, mangeaient et étaient vêtus comme eux. Abraham ne sut pas qui ils étaient jusqu'à ce qu'ils lui dévoilèrent leur

95 Mai 1911

identité, selon qu'il est rapporté dans le dix-huitième chap. de la Genèse. L'apôtre Paul ajoute son témoignage à cet incident en disant à l'Eglise: *«N'oubliez pas l'hospitalité; car, en l'exerçant, quelques-uns ont logé des anges sans le savoir.»* — Hébr. 13:2.

Pendant de longs siècles ces rapports entre les anges et les hommes continuèrent. Aucune preuve n'existe qu'un être humain ait bénéficié de leur ministère. Au contraire, comme Dieu l'avait prévu, l'influence du péché était contagieuse, et avant peu un certain nombre d'anges s'éprirent tellement des filles des hommes, « qu'ils en prirent pour femmes parmi toutes celles qu'ils choisirent », préférant ainsi quitter la dignité et la condition spirituelle qui leur étaient propres pour prendre une forme matérielle et engendrer des familles terrestres, bien que cette conduite fût contraire à l'arrangement divin et dût avoir été ainsi comprise par eux. Dieu n'interposa pas son pouvoir pour les en empêcher; de sorte que l'erreur de cette sédition de certains anges d'abandonner leur propre condition ou sphère spirituelle, élargit graduellement son infraction initiale, la tolérance de Dieu à cet égard leur laissant supposer, ou bien qu'il ne savait comment faire face à la situation, ou bien qu'il était impuissant à imposer sa propre loi. Et ainsi des siècles s'écoulèrent, tandis que les enfants terrestres de « ces anges qui ne gardèrent pas leur condition première » devinrent « des géants », « des héros fameux » à une époque où l'on n'atteignait pas à la virilité avant l'âge de cent ans au moins. — Genèse VI.

On peut croire que durant cette série de siècles chacun des saints anges eut pleine occasion de participer aux plaisirs séduisants et dégradants du péché, et il est de même tout à fait certain que, pendant cette époque, ou âge, Dieu démontra pleinement et parfaitement quels anges étaient loyaux de cœur et de fait, en esprit et en vérité, à tous les principes de sa justice. Cet objet accompli, le monde d'avant le déluge prit fin par un cataclysme d'eau, l'Eternel ayant déclaré que toute la terre était corrompue par le mal. L'influence des anges

opérant sur des lignes licencieuses avait évidemment tendu à dégrader de plus en plus les hommes, au point qu'il est dit que *«toutes les pensées de leur cœur se portaient chaque jour uniquement vers le mal»*.

«Ce présent monde mauvais».

«Ce présent monde mauvais» diffère du monde d'avant le déluge en ce qu'il n'est pas sous le ministère des anges, mais plutôt que l'homme, dans un certain sens, est laissé à lui-même. Depuis le déluge le monde en général a fonctionné comme si Dieu n'existait pas, à l'exception toutefois (outre les faveurs montrées à la nation juive et à l'Eglise de Christ) de la destruction des Sodomistes et du message de Jonas aux habitants de Ninive pour les avertir qu'ils étaient sur le point de périr. En d'autres termes, autant qu'on peut en juger, Dieu a permis au monde d'aller à sa guise, et ne s'interposant que lorsque la corruption s'était aggravée au point de rendre la vie importune au lieu d'être une faveur.

St. Paul, considérant cette question de la dégradation humaine telle que l'exhibe le paganisme, explique que la grande détérioration de la famille humaine provient de ce que l'homme a été livré à lui-même, relâché du contrôle divin. Il dit, parcourant rétrospectivement la ligne des descendants de Noé: *«Ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié et ne lui ont point rendu grâces» «Et comme ils n'ont pas trouvé bon de connaître Dieu pleinement, Dieu les a livrés à un entendement réprouvé»* — s'adonnant à des choses non profitables, se déshonorant, etc. — Rom. 1 : 21—28.

Cet état de choses dura depuis le temps de Noé jusqu'à trois ans et demi après la crucifixion de notre Seigneur, lorsque la faveur spéciale montrée par Dieu à la nation d'Israël prit fin et que le «mur de séparation fut renversé», Corneille étant le premier gentil admis aux privilèges de l'Eglise.

Au cours de cette longue période de 2500 ans, entre Noé et Christ, Dieu, comme on l'a vu, n'a pas eu de rapports avec le monde, mais il a intimement communiqué avec Abraham, Isaac et Jacob, et plus tard avec la nation d'Israël. Il fit avec ces patriarches un pacte, sous serment, qu'il bénirait finalement toutes les familles de la terre dans leur postérité. En outre, tel fut le caractère de cette promesse, qu'elle impliquait, non seulement la résurrection des patriarches, mais aussi celle de toutes les familles de la terre détruites par la mort sous la grande condamnation adamique. — Rom. 5: 12, 17, 19.

La nation d'Israël fut séparée de toutes les autres et liée à l'Éternel. de même que lui à elle, par l'Alliance de la loi inaugurée au Mont Sinaï. Les termes de cette alliance indiquaient que toute cette nation constituerait la postérité d'Abraham et régirait et bénirait toutes les autres nations, mais à la condition d'observer parfaitement la loi. Dieu naturellement savait qu'Israël, composé d'hommes imparfaits, avait consenti à une chose impossible; mais il savait aussi que, sous son contrôle, ce contrat, finalement ne leur serait pas désavantageux, au contraire. Il se servit de cette nation comme d'un peuple typique, leurs jubiléés représentant les «temps de rafraîchissement» (Actes 3: 20) devant venir sur le monde durant le règne millénaire de Christ. Leur jour de sabbat figurait la bénédiction future de l'Israël spirituel, et leur sabbat annuel la bénédiction future du monde de l'univers; tandis que leur jour des expiations symbolisait les sacrifices meilleurs de Christ et de l'Église. Il faut même entendre que l'Israël charnel et toutes ses manifestations importantes n'étaient que des indications typifiant les plus grandes bénédictions destinées au monde dans les dispensations futures.

L'apogée de la faveur aux Juifs

Le point culminant des rapports de l'Éternel avec Israël fut atteint, selon son intention dès le commencement, quand notre Seigneur Jésus laissa la gloire du Père dans la nature spirituelle, pour être fait chair, et naquit sous l'alliance de la loi. N'étant pas directement membre de la famille humaine, mais «saint, innocent et séparé des pécheurs», il fut parfait et pleinement capable d'observer tous les termes de cette alliance de la loi, et ainsi le fit-il. En conséquence, d'après les dispositions de l'alliance de la loi, lui seul, de toute la nation juive, pouvait prétendre aux privilèges résultant de l'alliance avec Abraham : les bienfaits prédits et l'autorité légitime de bénir l'humanité; car, comme chef de la terre, il remplaça notre père Adam, étant investi de tous ses droits et de toute sa suprématie, tels qu'ils sont décrits au Psaume 8:4—6.

Si notre Seigneur avait conservé ces droits et ces privilèges comme homme, il fût certainement devenu un potentat terrestre de considérable mérite et de la plus haute éminence; mais le rôle que le Père lui réservait dans l'intérêt du monde était immensément plus élevé. Comme souverain terrestre, il eût régné sur une race déchue et moribonde, avec le privilège de simplement conseiller, contrôler et diriger ses efforts imparfaits; mais il n'eût pas pu les amener à la vie éternelle. Le plan de Dieu fut donc que Christ devait mourir comme Rédempteur d'Adam et de sa race, afin d'acquérir ainsi le droit légal d'affranchir de

tout péché, dégradation et mort tous les humains qui se conformeraient aux arrangements gracieux de l'intention divine centralisée dans Christ. Et c'est en accomplissement de ce détail du plan divin que notre Seigneur délaissa le royaume terrestres, les droits terrestres, tout ce qu'il possédait, pour prix de la rançon des hommes (Matth. 13: 44). *«Il s'est donné lui-même en rançon pour tous, le témoignage [sera rendu] en son propre temps.»* — 1 Tim. 2:6.

«**Tout genou fléchira**».

Voilà maintenant le Messie exalté et possesseur de l'autorité, justement et légalement acquise, par laquelle il peut bénir

96 Mai 1911

toutes les familles de la terre, tous les enfants d'Adam, en restituant aux dociles et obéissants «ce qui fut perdu», la perfection et le domaine terrestres. Où commencera-t-il sa tâche bienfaisante? Toutes les prophéties indiquent que le Messie commencera par Israël, et que son œuvre s'étendra, au moyen, à toutes les nations. Mais les prophéties n'ont même pas fait allusion au fait qu'avant d'octroyer à Israël le bienfait du «rétablissement» d'après la nouvelle alliance (de la loi) dont parle Jérémie (81 : 31), le Messie ferait d'abord usage de ses droits de restitution pour rassembler une classe spéciale, *«une nation sainte, un peuple acquis, un sacerdoce royal»*. Ceci, nous dit l'apôtre, demeura un «mystère», et d'une façon générale il est encore un «mystère», non seulement pour Israël, mais aussi pour le monde. Le premier développement du nouveau programme fut le rassemblement des Israélites spirituels: ceux des Juifs qui, lors du premier avènement de notre Seigneur, montrèrent un cœur susceptible d'être transféré de Moïse à Christ, de l'Israël naturel à l'Israël spirituel. Ensuite, depuis le jour de Corneille jusqu'à nous, comme nous l'avons vu plus haut, le message évangélique a été offert gratuitement à tous ceux qui possèdent le cœur qui croit et l'oreille qui entend, nécessaires pour son acceptation. Mais ils ne sont en tout qu'un «petit troupeau», comme notre Seigneur l'a fait comprendre par ces paroles: *«Ne crains point, petit troupeau; car votre Père a trouvé bon de vous donner le royaume»*. — Luc 12 : 32.

Le royaume, la vie éternelle, etc..., dont le Seigneur peut disposer, sont ceux qu'Adam perdit par sa rébellion et qui ont été rachetés par notre Seigneur au Calvaire. Il les donne à ses

fidèles, à son «petit troupeau», mais non pas pour les garder. Les bienfaits de la restitution terrestre ne vont à eux que pour être sacrifiés. Quiconque ne veut pas les accepter à ces conditions ne peut être disciple de Jésus. Tels sont les termes de la vocation céleste, élevée, octroyée à ses fidèles. Ils doivent prendre leur croix et le suivre dans son sacrifice de la vie terrestre et de ses droits à la restitution, s'ils veulent participer à la gloire et à l'honneur de son poste exalté.

«Le monde à venir» signifie simplement l'époque à venir, l'époque où régnera la justice, où la justice sera à son ascendant et le péché absolument sous le contrôle du grand Rédempteur, qui alors, en Roi glorieux, gouvernera, illuminera, bénira, élèvera, restaurera, purgera, purifiera et conduira à la perfection tous les descendants d'Adam qui accepteront cordialement les règles de son royaume. Tous les autres seront détruits comme des brutes. — 2 P. 2 : 12.

Trad. L. F. R.